COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Exercice terminé le 30 juin 2014

Brunet Roy Dubé, CPA S.E.N.C.R.L.
Société de comptables professionnels agréés

COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES

TABLE DES MATIÈRES
Exercice terminé le 30 juin 2014

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	1
ÉTATS FINANCIERS:	
Situation financière	2
Résultats	3
Continuité du surplus accumulés	4
Flux de trésorerie	5
NOTES COMPLÉMENTAIRES	6
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	22

BRD

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT SUR LES ÉTATS FINANCIERS RÉSUMÉS

Aux membres du Conseil des commissaires
COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES

Les états financiers résumés ci-joints, qui comprennent l'état de la situation financière au 30 juin 2014, les états des résultats, des surplus accumulés et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes et renseignements complémentaires résumés, sont tirés des états financiers audités de la COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES pour l'exercice terminé le 30 juin 2014. Nous avons exprimé une opinion non modifiée sur ces états financiers dans notre rapport daté du 30 septembre 2014.

Les états financiers résumés ne contiennent pas toutes les informations requises par les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. La lecture des états financiers résumés ne saurait par conséquent remplacer la lecture des états financiers audités de la COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES.

Responsabilité de la direction pour les états financiers résumés

La direction est responsable de la préparation d'un résumé des états financiers audités conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, à l'exclusion de la présentation de certains renseignements complémentaires ainsi que l'état de la variation des actifs nets (dette nette).

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers résumés, sur la base des procédures, que nous avons mises en œuvre conformément à la norme canadienne d'audit NCA 810, « Mission visant la délivrance d'un rapport sur des états financiers résumés ».

Opinion

À notre avis, les états financiers résumés tirés des états financiers audités de la COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES pour l'exercice terminé le 30 juin 2014 constituent un résumé fidèle de ces états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, à l'exclusion de la présentation de certains renseignements complémentaires ainsi que l'état de la variation des actifs nets (dette nette).

Brunet Roy Dubé, CPA S.E.N.C.R.L.[1]

Montréal,
le 30 septembre 2014

[1] CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A108047

7100, rue Jean-Talon Est
Bureau 1200
Montréal (Anjou), Québec H1M 3S3

Brunet Roy Dubé, CPA S.E.N.C.R.L.
Société de comptables professionnels agréés

Téléphone : 514 255-1001
Télécopieur : 514 255-1002
www.brd-cpa.com

COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES

SITUATION FINANCIÈRE **Exercice terminé le 30 juin**	**2014**	2013
ACTIFS FINANCIERS		
Encaisse	**4 699 384 $**	3 122 835 $
Subvention de fonctionnement à recevoir	**32 305 361**	19 077 487
Subvention de financement à recevoir	**54 175 501**	67 250 344
Taxe scolaire à recevoir (note 3)	**2 578 903**	2 183 835
Débiteurs (note 4)	**4 729 043**	4 682 455
Stocks destinés à la revente	**111 587**	129 717
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS	**98 599 779 $**	96 446 673 $
PASSIFS		
Emprunts à court terme (note 5)	**34 000 000 $**	28 000 000 $
Créditeurs et frais courus (note 6)	**36 216 746**	33 293 181
Revenus reportés (note 7)	**1 667 071**	1 637 333
Provision pour avantages sociaux futurs (note 8)	**13 317 225**	13 146 088
Dette à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention (note 9)	**211 070 426**	200 966 350
Passif environnemental	**3 881 550**	3 881 550
Autres passifs	**2 587 062**	2 581 544
TOTAL DES PASSIFS	**302 740 080 $**	283 506 046 $
DETTE NETTE	**(204 140 301)$**	(187 059 373)$
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles (note 10)	**234 488 232 $**	215 992 563 $
Stocks de fournitures	**444 124**	441 080
Frais payés d'avance	**364 411**	287 004
TOTAL DES ACTIFS NON FINANCIERS	**235 296 767 $**	216 720 647 $
SURPLUS ACCUMULÉ	**31 156 466 $**	29 661 274 $

POUR LA COMMISSION SCOLAIRE

COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES

RÉSULTATS **Exercices terminé le 30 juin**	**Réel** **2014**	Budget 2014 (non audité)	Réel 2013
REVENUS			
Subvention de fonctionnement du MELS	**221 060 106 $**	214 203 647 $	210 432 321 $
Autres subventions et contributions	**223 929**	-	259 553
Taxe scolaire	**60 365 073**	60 901 265	57 597 133
Droits de scolarité et droits chargés relatifs à un cours	**245 693**	274 595	111 685
Ventes de biens et services	**28 515 539**	23 887 635	27 840 381
Revenus divers	**6 032 744**	2 896 789	5 231 487
Amortissement des contributions reportées liées à l'acquisition d'immobilisations corporelles	**83 506**	80 000	72 259
TOTAL DES REVENUS	**316 526 590**	302 243 931	301 544 819
DÉPENSES			
Activités d'enseignement et de formation	**151 788 152**	152 284 335	145 586 722
Activités de soutien à l'enseignement et à la formation	**67 527 977**	60 592 126	63 840 885
Services d'appoint	**43 744 929**	41 924 474	40 394 395
Activités administratives	**11 855 806**	11 841 870	11 487 789
Activités relatives aux biens meubles et immeubles	**31 244 948**	29 214 575	30 520 213
Activités connexes	**10 486 149**	7 537 233	13 156 682
Gain sur disposition d'immobilisations corporelles	**(1 616 563)**	-	-
TOTAL DES DÉPENSES	**315 031 398**	303 394 613	304 986 686
SURPLUS (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	**1 495 192 $**	(1 150 682) $	(3 441 867) $

COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES

CONTINUITÉ DU SURPLUS ACCUMULÉ **Exercice terminé le 30 juin**	**2014**	2013
SOLDE AU DÉBUT	**29 661 274 $**	33 103 141 $
Surplus (déficit) de l'exercice	**1 495 192**	(3 441 867)
SOLDE À LA FIN	**31 156 466 $**	29 661 274 $

COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES

FLUX DE TRÉSORERIE **Exercice terminé le 30 juin**	**2014**	2013
ACTIVITÉS DE FONTIONNEMENT		
Surplus (déficit) de l'exercice	**1 495 192 $**	(3 441 867) $
Éléments n'affectant pas les liquidités		
Créances douteuses	**197 518**	(4 548)
Provision pour avantages sociaux futurs	**171 137**	319 352
Stocks et frais payés d'avance	**(80 451)**	(50 915)
Amortissement des contributions reportées liées à l'acquisition d'immobilisations corporelles	**(83 506)**	(72 259)
Amortissement des frais reportés liés aux dettes	**185 222**	174 318
Amortissement et réductions de valeur des immobilisations corporelles	**12 686 539**	12 419 687
Gain sur disposition d'immobilisations corporelles	**(1 616 563)**	
Variations des actifs financiers et passifs reliés au fonctionnement	**(2 601 221)**	5 060 991
Terrains reçus à titre gratuit	**(1 755 584)**	(1 744 000)
LIQUIDITÉS PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT	**8 598 283**	12 660 759
ACTIVITÉS D'INVESTISSMENT		
Sorties de fonds pour l'acquisition d'immobilisations corporelles	**(24 846 168)**	(28 820 283)
Produit de disposition d'immobilisations corporelles	**1 905 579**	-
LIQUIDITÉS UTILISÉES POUR LES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	**(22 940 589)**	(28 820 283)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Produits provenant de l'émission de dettes faisant l'objet d'une promesse de subvention	**68 436 855**	23 721 102
Remboursement de dettes faisant l'objet d'une promesse de subvention	**(58 518 000)**	(15 565 000)
Produits provenant de l'émission d'emprunts temporaires liés aux immobilisations	**6 000 000**	8 000 000
LIQUIDITÉS PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	**15 918 855**	16 156 102
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES LIQUIDITÉS	**1 576 549**	(3 422)
Liquidités au début de l'exercice	**3 122 835**	3 126 257
LIQUIDITÉS À LA FIN DE L'EXERCICE	**4 699 384 $**	3 122 835 $

BRD

NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 juin 2014

1. STATUTS CONSTITUTIFS

La Commission scolaire a été constituée le 1er juillet 1998 en vertu de la Loi sur l'instruction publique et en vertu du décret no 1014-97 du 13 août 1997. Les états financiers ont été élaborés pour satisfaire aux exigences de l'article 287 de la Loi sur l'instruction publique (chapitre I-13.3). La Commission scolaire a pour mission d'organiser, au bénéfice des personnes relevant de sa compétence, les services éducatifs prévus par la Loi sur l'instruction publique et par les régimes pédagogiques.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Aux fins de la préparation de ses états financiers, la Commission scolaire utilise prioritairement le Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus est cohérente avec ce dernier.

Estimations comptables

La préparation des états financiers de la Commission scolaire par la direction conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont la durée de vie utile des immobilisations, les frais courus à payer, la provision pour avantages sociaux futurs et le passif environnemental. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Revenus

Les revenus sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits leur donnant lieu.

Les revenus de subventions du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport sont constatés dans l'exercice où la Commission scolaire a satisfait aux critères d'admissibilité prescrits dans les règles budgétaires de cet exercice. À l'exception des allocations consentie aux fins de perfectionnement et visant à rencontrer les dispositions des conventions collectives, les revenus de subvention versés par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, conformément aux dispositions des règles budgétaires, ne sont pas reportés.

Les revenus de la taxe scolaire sont constatés lors du dépôt du rôle de perception et les modifications des rôles d'évaluation sont comptabilisées lors de l'émission des certificats de l'évaluateur. Les revenus tenant lieu de taxe scolaire sont constatés dans l'exercice au cours duquel les sommes sont encaissées.

BRDO

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite 1)

Dépenses

Les dépenses comprennent le coût des biens consommés et des services obtenus au cours de l'exercice, qu'un paiement ait été fait ou non, ou que des factures aient été reçues ou non, et l'amortissement du coût des immobilisations pour l'exercice.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La Commission scolaire présente dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie, l'encaisse, la marge de crédit et les placements facilement convertibles à court terme, en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

Actifs financiers

Les débiteurs sont comptabilisés initialement au coût et ramenés à la valeur de recouvrement nette au moyen d'une provision pour créances douteuses. La variation annuelle de cette provision est imputée aux dépenses.

Les stocks destinés à la revente sont présentés à titre d'actifs financiers. Ces stocks sont évalués au moindre du coût et de valeur de réalisation nette.

Passifs - contributions reportées liées à l'acquisition d'immobilisations corporelles

Les contributions reçues relativement aux acquisitions d'immobilisations amortissables sont reportées et constatées aux résultats selon la même méthode et les mêmes durées que celles utilisées pour l'amortissement des immobilisations auxquelles elles se rapportent.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite 2)

Passifs - revenus reportés

Les sommes reçues concernant des revenus qui seront gagnés dans une année ultérieure sont reportées et présentées à titre de revenus reportés au passif.

Des revenus peuvent être comptabilisés à titre de revenus reportés s'ils sont assortis des trois stipulations suivantes:

- Une clause de finalité qui ne laisse à l'organisme scolaire que peu ou pas de pouvoir discrétionnaire quant à l'utilisation des ressources transférées;

- Une clause temporelle future qui ne laisse à l'organisme scolaire que peu ou pas de pouvoir discrétionnaire quant à la période ou aux périodes dans lesquelles les sommes reçues doivent être utilisées ou consommées;

- Des clauses de reddition de comptes qui exigent une surveillance continue de l'exécution et qui imposent des conséquences en cas de non-respect des conditions du transfert telles que le remboursement des ressources transférées.

À l'exception des allocations consenties aux fins de perfectionnement et visant à rencontrer les dispositions des conventions collectives, les revenus de subvention versés par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport conformément aux dispositions des règles budgétaires ne sont pas reportées.

Passif - régime de retraite

Les membres du personnel de la Commission scolaire participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des enseignants (RRE) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Les cotisations de la période de la Commission scolaire envers ces régimes gouvernementaux sont assumées par le gouvernement du Québec et ne sont pas présentés aux états financiers.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite 3)

Passifs - provision pour avantages sociaux futurs

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie, des vacances, des heures supplémentaires accumulées, de l'assurance-traitement et des autres congés sociaux (maternité, paternité) dus aux employés de la Commission scolaire sont comptabilisées au coût à titre de passif. La variation de l'exercice de la provision est portée aux dépenses.

Passifs - dettes

Les dettes à long terme sont comptabilisées au montant encaissé au moment de l'émission, ajusté de l'amortissement de l'escompte ou de la prime, pour atteindre le montant de capital à rembourser à l'échéance.

Les frais d'émission liés aux dettes sont reportés et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée initiale de l'emprunt. Le solde non amorti est déduit de la dette à long terme.

Passif environnemental

Les obligations découlant de la réhabilitation de terrains contaminés sous la responsabilité de la Commission scolaire, ou pouvant de façon probable relever de sa responsabilité, sont comptabilisées à titre de passif environnemental dès que la contamination survient ou dès que la Commission scolaire en est informée. Le passif environnemental comprend les coûts estimatifs de la gestion et de la réhabilitation des terrains contaminés. L'évaluation de ces coûts est établie à partir de la meilleure information disponible et est révisée annuellement.

Par ailleurs, le gouvernement du Québec a signifié qu'il assumera les coûts découlant de la réhabilitation de terrains contaminés existants au 31 mars 2008 et inventoriés au 31 mars 2011, de même que les variations de ces passifs au 30 juin 2014. La Commission scolaire est donc en mesure de constater un compte à recevoir provenant du gouvernement du Québec afin de compenser les coûts liés à ce passif environnemental. Tout passif constaté après le 31 mars 2011 pour des terrains non inventoriés à cette date est pris en charge par la Commission scolaire et inscrit à ses résultats dans l'exercice concerné.

BRDO

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite 4)

Actifs non financiers - immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont des actifs non financiers qui sont acquis, construits, développés ou améliorés, dont la durée de vie utile s'étend au-delà de l'année financière et qui sont destinés à être utilisés de façon durable pour la production de biens ou la prestation de services.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. À l'exception des terrains, le coût des immobilisations corporelles est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les durées de vie utile suivantes:

Aménagements de terrain	10 ou 20 ans
Bâtiments et améliorations majeures aux bâtiments	20 à 50 ans
Améliorations locatives	durée du bail
Matériel et équipements	3 à 15 ans
Équipements spécialisés reliés à l'enseignement	10 ou 20 ans
Documents de bibliothèque	10 ans
Manuels scolaires- achats initiaux	5 ans
Matériel roulant	5 ans
Réseau de télécommunication	20 ans

Les immobilisations en cours de construction, en développement ou en mise en valeur ne font pas l'objet d'amortissement avant leur mise en service.

Les œuvres d'art et les trésors historiques ne sont pas comptabilisés à titre d'immobilisations, mais sont indiqués en note aux états financiers et leur coût est imputé aux dépenses de l'année financière au cours de laquelle ils sont acquis.

Les immobilisations acquises par donation ou pour une valeur symbolique sont comptabilisées à leur juste valeur au moment de leur acquisition. En contrepartie, la juste valeur de l'immobilisation amortissable acquise par donation ou pour une valeur symbolique est comptabilisée au passif à titre de revenu reporté lesquels sont amortis et virés graduellement aux résultats de fonctionnement selon la même méthode d'amortissement et sur la même durée que les immobilisations concernées. Cependant, pour les terrains, la contrepartie est constatée dans les résultats à titre de produit dans l'année d'acquisition.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite 5)

Actifs non financiers - immobilisations corporelles (suite)

Les sommes reçues d'organismes sont comptabilisées au passif à titre de revenus reportés et virées graduellement aux résultats de fonctionnement selon la même méthode d'amortissement et sur la même durée que les immobilisations concernées. Toutefois, les contributions reçues pour l'achat de terrains sont constatées aux revenus dans l'année d'acquisition.

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la Commission scolaire de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle doit être réduit pour refléter sa baisse de valeur. Cette dépréciation est imputée aux résultats de l'exercice au cours duquel elle est déterminée. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

Actifs non financiers - stocks

Les stocks qui se composent de fournitures qui seront consommées dans le cours normal des opérations au cours de la ou des prochaines années financières sont présentés à titre d'actifs non financiers. Ces stocks sont évalués au moindre du coût et de valeur de réalisation nette.

Actifs non financiers - frais payés d'avance

Les frais payés d'avance représentent des débours effectués avant la fin de l'année financière pour des services dont la Commission scolaire bénéficiera au cours de la ou des prochaines années financières. Ces frais seront imputés aux dépenses au moment où la Commission scolaire bénéficiera des services acquis.

Actifs non financiers - réseau de télécommunication

La Commission scolaire des Patriotes a encouru des coûts pour un réseau de télécommunication. Malgré le fait que le titre de propriété de ce réseau n'est pas dévolu à la Commission scolaire, celle-ci ayant un droit d'utilisation irrévocable d'une durée résiduelle de 9 ans jumelé à un droit ultérieur de renouvellement de 5 ans, tous les avantages et inconvénients reliés à l'utilisation de ce réseau lui sont acquis.

Actifs non financiers - dépréciation

Les actifs non financiers sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite 6)

Instruments financiers

Au 1er avril 2012 est entrée en vigueur la norme comptable de l'ICCA pour le secteur public SP 3450 Instruments financiers. Son application implique l'évaluation à leur juste valeur des instruments financiers dérivés et des placements de portefeuille composés d'instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif. La variation de la période des justes valeurs de ces instruments financiers engendre des gains et pertes non réalisés qui doivent être présentés dans un nouvel état financier, appelé État des gains et des pertes de réévaluation, jusqu'à leur décomptabilisation par extinction ou par revente.

En vertu de la Loi sur l'instruction publique, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport détermine le format du rapport financier applicable aux commissions scolaires. Pour l'exercice se terminant le 30 juin 2014, le Ministère a convenu de ne pas inclure le nouvel état financier requis puisqu'il estime peu ou non probable qu'une commission scolaire détienne des instruments financiers devant être évalués à la juste valeur considérant les limitations imposées par la Loi sur l'instruction publique en ce sens.

La Commission scolaire ne détient pas au 30 juin 2014 et n'a pas détenu, au cours de la période d'instruments financiers devant être évalués à la juste valeur et par conséquent il n'y a pas de gain ou de perte de réévaluation.

3. TAXE SCOLAIRE À RECEVOIR

	2014	2013
Année courante	1 607 761 $	1 378 273 $
Année précédente	540 589	474 163
Années antérieures	96 087	81 545
	2 244 437	1 933 981
Intérêts à recevoir	359 529	278 451
Provision pour créances douteuses	(25 063)	(28 597)
	2 578 903 $	2 183 835 $

4. DÉBITEURS

	2014	2013
Comptes clients	3 208 114 $	2 859 049 $
Congés sabbatiques	100 432	131 618
Taxes à la consommation	1 338 785	1 456 892
Autres	81 712	234 896
	4 729 043 $	4 682 455 $

5. EMPRUNTS À COURT TERME

L'emprunt bancaire et les acceptations bancaires sont autorisés mensuellement par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Le crédit autorisé, au 30 juin 2014, est de 114 384 708 $. La marge de crédit, porte intérêt au taux préférentiel. Les acceptations bancaires échéant le 15 juillet portent intérêts à des taux de 1,541% à 1,601%. Les emprunts bancaires à court terme sont garantis par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. La marge de crédit est renouvelable périodiquement et garantie par une cession des subventions du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Les emprunts bancaires effectués au cours de l'exercice ont été contractés dans les limites des montants maximums autorisés par le ministère.

6. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

	2014	2013
Salaires courus, déductions à la source et charges sociales	22 828 243 $	21 417 181 $
Fournisseurs	8 835 440	7 166 821
Retenues sur contrats	2 380 900	2 451 448
Intérêts courus sur la dette à long terme	1 152 037	987 295
Congés sabbatiques	897 806	1 169 486
Dépôts de soumission	122 320	100 950
	36 216 746 $	33 293 181 $

7. REVENUS REPORTÉS

	2014	2013
Contributions reportées liées à l'acquisition d'immobilisations corporelles	1 487 817 $	1 477 739 $
Provision pour perfectionnement conventionné	78 468	90 697
Autres revenus perçus d'avance	100 786	68 897
	1 677 071 $	1 637 333 $

8. PROVISION POUR AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Parmi les obligations à long terme découlant d'avantages sociaux accordés à des salariés, la Commission scolaire dispose d'un programme d'accumulation de congés de maladie, conformément aux diverses conventions collectives en vigueur. Ce programme permet à certains employés d'accumuler les journées non utilisées de congés de maladie auxquelles ils ont droit annuellement et de se les faire monnayer en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès. Par ailleurs, dans un contexte de départ en préretraite, les employés peuvent faire le choix d'utiliser ces journées accumulées comme journées d'absence pleinement rémunérées.

	2014	2013
Congés de maladie	**2 969 335 $**	2 678 661 $
Vacances	**6 450 365**	6 362 598
Heures supplémentaires accumulées	**245 658**	335 074
Indemnités de départ	**179 808**	118 421
Assurance-traitement	**1 152 462**	1 378 877
Autres congés sociaux	**222 543**	255 776
Contributions de l'employeur sur avantages sociaux futurs	**2 097 054**	2 016 681
	13 317 225 $	13 146 088 $

9. DETTE À LONG TERME FAISANT L'OBJET D'UNE PROMESSE DE SUBVENTION

	Taux	Montant à l'émission	Solde au 30 juin 2013	Émission de l'exercice	Refinancement / remboursement de l'exercice	Solde au 30 juin 2014
Billets - fonds de financement						
2001 - 2015	6,120 %	12 657 000	$ 5 721 000	$ -	578 000	$ 5 143 000 $
2005 - 2015	4,577 %	31 100 000	17 877 000	-	1 889 000	15 988 000
2006 - 2014	4,108 %	16 640 000	12 644 000	-	12 644 000	-
2007 - 2014	4,416 %	4 948 000	706 000	-	706 000	-
2007 - 2013	5,100 %	13 913 000	9 023 000	-	9 023 000	-
2008 - 2015	4,212 %	15 989 000	12 773 000	-	804 000	11 969 000
2009 - 2014	3,047 %	28 076 000	22 664 000	-	22 664 000	-
2009 - 2016	4,068 %	3 514 000	1 506 000		502 000	1 004 000
2011 - 2017	3,868 %	45 319 000	43 132 000	-	2 187 000	40 945 000
2012 - 2018	2,428 %	16 300 000	16 300 000	-	954 000	15 346 000
2012 - 2017	1,779 %	7 098 000	5 790 000	-	1 308 000	4 482 000
2012 - 2015	1,811 %	3 729 000	2 486 000	-	1 243 000	1 243 000
2012 - 2018	2,664 %	27 075 000	27 075 000	-	2 419 000	24 656 000
2012 - 2019	2,463 %	22 332 000	22 332 000	-	1 091 000	21 241 000
2012 - 2016	1,657 %	1 518 000	1 518 000	-	506 000	1 012 000
2013- 2023	3,202 %	25 700 000	-	25 700 000	-	25 700 000
2014 - 2018	2,245 %	8 156 000	-	8 156 000	-	8 156 000
2014 - 2018	2,094 %	12 100 000	-	12 100 000	-	12 100 000
2014 - 2017	1,564 %	1 380 000	-	1 380 000	-	1 380 000
2014 - 2024	3,271 %	21 500 000	-	21 500 000	-	21 500 000
Sous-total		319 044 000	201 547 000	$ 68 836 000	58 518 000	$ 211 865 000 $
Frais reportés liés aux dettes			(580 650)			(794 574)
TOTAL			200 966 350	$		211 070 426 $

Billets - fonds de financement

Les billets - fonds de financement sont remboursés à même les subventions accordées par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Au cours des cinq prochains exercices, les versements en capital requis sur les billets - fonds de financement sont les suivants:

2015 – 30 050 000 $
2016 – 29 198 000 $
2017 – 13 018 000 $
2018 – 42 889 000 $
2019 – 44 308 000 $

Les emprunts à long terme sujets à une subvention sont garantis par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

10. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	30 juin 2014		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Terrains	22 129 661 $	- $	22 129 661 $
Aménagements de terrain	3 573 982	705 481	2 868 501
Bâtiments	292 809 433	161 985 417	130 824 016
Améliorations majeures aux bâtiments	70 957 691	6 561 997	64 395 694
Matériel et équipements	16 643 455	7 484 124	9 159 331
Équipements spécialisés reliés à l'enseignement	914 266	265 401	648 865
Documents de bibliothèque	1 945 324	443 546	1 501 778
Manuels scolaires - achats initiaux	3 079 260	2 317 939	761 321
Matériel roulant	70 635	48 172	22 463
Réseau de télécommunication	4 858 858	2 682 256	2 176 602
	416 982 565 $	**182 494 333 $**	**234 488 232 $**

Le total des immobilisations corporelles inclut pour 13 988 382 $ (12 910 742 $ au 30 juin 2013) de biens en cours de construction, en développement ou en mise en valeur, soit 9 030 880$ (9 844 629 $ au 30 juin 2013) pour des bâtiments, 299 696 $ (12 334 $ au 30 juin 2013) pour des aménagements et 4 657 806 $ (3 053 779 $ au 30 juin 2013) pour des améliorations et transformations majeures. Aucun amortissement n'est pris sur ces immobilisations.

Au cours de l'exercice, des terrains d'une valeur de 1 755 584$ a été acquis pour une valeur symbolique. Au cours de l'exercice 2012-2013, la commission scolaire a acquis pour une valeur symbolique un autre terrain d'une valeur de 1 744 000$.

10. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (suite)

	30 juin 2013		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Terrains	20 364 798 $	- $	20 364 798 $
Aménagements de terrain	2 974 250	524 894	2 449 356
Bâtiments	281 168 875	156 221 323	124 947 552
Améliorations majeures aux bâtiments	59 426 331	4 675 204	54 751 127
Matériel et équipements	14 487 439	6 475 668	8 011 771
Équipements spécialisés reliés à l'enseignement	759 858	183 083	576 775
Documents de bibliothèque	1 500 071	278 778	1 221 293
Manuels scolaires - achats initiaux	3 261 116	1 988 866	1 272 250
Matériel roulant	70 635	35 056	35 579
Réseau de télécommunication	4 802 317	2 440 255	2 362 062
	388 815 690 $	**172 823 127 $**	**215 992 563 $**

11. GESTION DU RISQUE ET INSTRUMENTS FINANCIERS

Politique de gestion des risques

La Commission scolaire, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers risques. L'analyse suivante fournit une mesure des risques à la date de l'état de la situation financière, soit au 30 juin 2014.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'un contrepartiste fasse défaut à ses obligations contractuelles. Le risque de crédit de la Commission scolaire est principalement attribuable à ses comptes à recevoir des usagers. Afin de réduire son risque de crédit, la Commission scolaire analyse régulièrement le solde de ses comptes à recevoir des usagers et une provision pour mauvaises créances est constituée, lorsque nécessaire, en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative.

La valeur comptable des principaux actifs de la Commission scolaire représente l'exposition maximale de la Commission scolaire au risque de crédit.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Commission scolaire éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. La Commission scolaire est exposée à ce risque principalement en regard à ses emprunts temporaires, ses créditeurs et frais courus à payer, les provisions pour avantages sociaux et ses dettes à long terme.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix du marché. Le risque de marché inclut trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre. Compte tenu de la nature de ses activités, la Commission scolaire est seulement exposée au risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que les instruments financiers varient de façon défavorable en fonction des fluctuations des taux d'intérêt, qu'ils soient à taux d'intérêt fixe ou à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêts fixe assujettissent la Commission scolaire a un risque de la juste valeur et ceux à taux variable à un risque de flux de trésorerie.

Les instruments financiers à taux fixe sont les prêts et les dettes à long terme. Les instruments financiers à taux variables sont les emprunts temporaires.

11. GESTION DU RISQUE ET INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de taux d'intérêt (suite)

Les instruments financiers portant intérêt à taux fixe n'exposent pas la Commission scolaire à des risques importants de fluctuation de taux étant donné que la Commission scolaire prévoit conserver ses prêts et rembourser ses dettes à long terme selon l'échéancier prévu. Pour les instruments financiers à taux variable, chaque fluctuation de 1 % du taux d'intérêt ferait augmenter ou diminuer les dépenses annuelles d'intérêts d'environ 340 000 $.

Juste valeur des actifs et passifs financiers

La juste valeur des instruments financiers dont l'échéance est à court terme se rapproche de leur valeur comptable en raison de leur échéance.

La juste valeur des emprunts à taux fixe correspond approximativement à sa valeur comptable puisque les taux d'intérêt applicables en vertu des accords de financement actuels sont comparables à ceux offerts sur le marché.

12. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Dans le cadre de ses opérations, la Commission scolaire a conclu différents accords à long terme dont les plus importants ont donné lieu aux obligations contractuelles décrites ci-dessous.

La Commission scolaire s'est engagée à la rénovation et réfection de certains établissements pour une somme totale de 10 692 697 $ au 30 juin 2014.

La Commission scolaire s'est engagée par baux pour des locaux administratifs pour une somme totale de 398 849$ pour le loyer de base et les frais variables, échéant en août 2015. Le solde de ces engagements s'établit à 70 291 $ au 30 juin 2014. La Commission scolaire s'est également engagée par contrat pour différents services, tels déneigement, entretien ménager et autres. Le solde de ces engagements s'établit à 10 975 099 $ au 30 juin 2014. Les paiements minimums exigibles au cours des cinq prochains exercices en vertu de ces contrats et baux, excluant les clauses d'indexation, incluant la taxe de vente fédérale, nette des ristournes, sont les suivants:

2014-2015 - 4 537 697 $
2015-2016 - 2 388 472 $
2016-2017 - 2 027 265 $
2017-2018 - 1 067 355 $
2018-2019 - 550 971 $

La Commission scolaire s'est engagée par contrats pour le transport scolaire pour une somme de 12 570 098 $ au cours du prochain exercice.

Une somme de 223 788 $ est réservée pour l'encadrement des stagiaires.

13. ÉVENTUALITÉS

Litiges

Au 30 juin 2014, il existe des réclamations en suspens contre la commission scolaire dont un recours collectif portant sur les frais exigés aux parents. Dû à l'incertitude que représente le règlement de ce recours ainsi que des autres litiges, aucun montant n'est présenté comme passif aux états financiers. Le dénouement de ces litiges sera imputé au surplus (déficit) de l'exercice alors en cours.

Griefs

Au 30 juin 2014, le coût total que devrait assumer la Commission scolaire, si elle perdait les griefs déposés contre elle, est de l'ordre de 177 457 $. Aucune provision ne figure aux états financiers pour une portion du coût total de ces griefs.

14. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN

Le 11 juillet 2014, un incendie majeur a détruit une école. La valeur aux livres des immobilisations rattachées à cette école s'élève à 1 462 363 $. La reconstruction de l'école sera couverte par le régime d'indemnisation du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

15. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, la Commission scolaire est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlées directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Commission scolaire n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations sont divulguées distinctement aux pages 190 et 191. Ces opérations ne sont cependant pas divulguées distinctement aux états financiers résumés.

16. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2013 ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée en 2014.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES Exercice terminé le 30 juin Dépenses par activités	2014	2013
ACTIVITÉS D'ENSEIGNEMENT ET FORMATION		
Éducation préscolaire	**12 402 725 $**	11 483 056 $
Enseignement primaire	**74 256 949**	71 180 783
Enseignement secondaire général	**43 366 112**	41 841 645
Formation professionnelle	**4 554 262**	3 815 645
Enseignement particulier	**14 579 646**	14 645 792
Formation des adultes	**2 628 458**	2 619 801
	151 788 152 $	145 586 722 $
ACTIVITÉS DE SOUTIEN À L'ENSEIGNEMENT ET À LA FORMATION		
Gestion des écoles et des centres	**22 240 832 $**	23 591 829 $
Moyens d'enseignement	**5 182 345**	3 323 084
Services complémentaires	**22 227 825**	25 134 710
Services pédagogiques et de formation d'appoint	**9 208 979**	8 328 070
Animation et développement pédagogique	**2 148 680**	2 561 025
Perfectionnement du personnel enseignant et autre personnel de soutien à l'enseignement	**903 964**	902 167
Activités sportives, culturelles et sociales	**5 615 352**	-
	67 527 977 $	63 840 885 $
SERVICES D'APPOINT		
Hébergement des élèves	**100 950 $**	82 975 $
Services alimentaires	**677 278**	740 684
Transport scolaire	**18 192 306**	17 978 421
Services de garde	**24 774 395**	21 592 315
	43 744 929 $	40 394 395 $
ACTIVITÉS ADMINISTRATIVES		
Conseil des commissaires et comités	**414 897 $**	403 627 $
Gestion	**8 853 724**	8 571 169
Services corporatifs	**2 499 329**	2 455 890
Perfectionnement	**87 856**	57 103
	11 855 806 $	11 487 789 $

BRD

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
Exercice terminé le 30 juin
Dépenses par activités (suite)

	2014	2013
ACTIVITÉS RELATIVES AUX BIENS MEUBLES ET IMMEUBLES		
Entretien et amortissement des biens meubles	**4 790 693 $**	4 798 276 $
Conservation et amortissement des biens immeubles	**14 005 333**	13 946 135
Entretien ménager	**5 614 503**	5 457 275
Consommation énergétique	**5 478 854**	4 997 802
Location d'immeubles	**558 181**	384 247
Protection et sécurité	**395 814**	492 407
Amélioration, transformation et révocation majeure non capitalisable	**401 570**	417 567
Systèmes d'information et de télécommunication non capitalisables	**-**	26 504
	31 244 948 $	30 520 213 $
ACTIVITÉS CONNEXES		
Financement	**7 677 000 $**	7 658 635 $
Projets spéciaux	**1 061 053**	870 647
Rétroactivité	**514 060**	1 198 322
Droits de scolarité et ententes	**303 887**	264 287
Sécurité d'emploi	**31 495**	35 205
Mauvaises créances	**431 452**	-
Prêts de services	**467 202**	320 121
Activités extrascolaires	**-**	2 809 465
	10 486 149 $	13 156 682 $

BRD

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
Exercice terminé le 30 juin
Dépenses par nature

	2014	2013
Rémunération		
Personnel cadre et commissaires	15 905 540 $	15 589 881 $
Personnel enseignant et personnel de suppléance	140 236 076	134 709 785
Personnel professionnel	11 045 173	11 357 141
Personnel de soutien	50 534 537	48 004 596
Variation des avantages sociaux futurs	90 764	224 967
Contributions de l'employeur	26 100 329	24 977 134
	243 912 419	234 863 504
Frais de déplacement	904 603	688 412
Fournitures et matériel	13 415 301	12 832 714
Services, honoraires et contrats	36 535 762	35 460 430
Charges d'investissement non capitalisables et amortissement	13 151 789	12 836 804
Autres dépenses	8 728 087	8 304 822
	72 735 542	70 123 182
Sous-total	316 647 961	304 986 686
Gain sur disposition d'immobilisations corporelles	(1 616 563)	-
TOTAL DES DÉPENSES	315 031 398 $	304 986 686 $